



REGLEMENT

L'EPREUVE

L'épreuve « TROPICA'DINGUE KIDS» (ci-après l'Epreuve) est une animation conçue à destination des enfants âgés de 6 à 13 ans (nés entre 2007 et 2014).

Les enfants seront amenés à réaliser une boucle d'environ 2 km parsemée d'environ 13 obstacles.

Ramper, courir, sauter, grimper, glisser, etc..

Les obstacles de l'épreuve sont directement inspirés de la version adulte, ils ont avant tout été adaptés aux enfants et seront encadrés par du personnel compétent pour assurer leur sécurité.

Le temps estimé du parcours est d'une durée de 30 min.

Les enfants pourront ensuite, avec leurs accompagnateurs, profiter des animations Kids mis à leur disposition sur le village d'accueil (ex : atelier Maquillage Commando, Fitness Party, jeux gonflable).

L'événement se tiendra le **samedi 18 janvier 2020** à Saint Benoit, sur le site de la Rivière des Roches.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque équipe d'enfants (de 3 à 6 max), **âgé de 6 à 13 ans au jour de l'Epreuve** peut participer à **condition** :

- d'avoir été inscrit en ligne sur la plateforme d'inscription prévue à cet effet
- d'être accompagné d'un adulte ou représentant légal, présent sur le village d'accueil

La surveillance du groupe d'enfants sur le site TROPICA'DINGUE KIDS est de la responsabilité de son accompagnateur.

La participation du groupe d'enfants à l'Epreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par les représentants légaux des enfants, du présent règlement.

INSCRIPTION et QUOTA

La participation à la Tropica'Dingue KIDS est payante. Le montant de l'inscription est fixé à **11 euros**.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation peut être amenée à limiter le nombre de concurrents.

Le quota de participants est limité à 1 000 personnes au maximum.

TENUES

Le port d'un survêtement et d'une paire de chaussures de sport est vivement conseillé pour le franchissement des obstacles ainsi qu'une tenue de change.

Un vestiaire sera mis à disposition pour la fin de course.

Le port de bijoux ainsi que de tout objet de valeur est vivement déconseillé.

PARCOURS et HORAIRES

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site de l'épreuve référent Adulte sous un onglet spécifique TROPICA'DINGUE KIDS.

L'accueil des participants s'effectuera dès 8h30. Le début de l'épreuve est programmé pour 9h, avec l'échauffement musical, et la première vague s'élancera aux alentours de 9h15.

Le principe de départ par vague, comme sur la version adulte, est maintenu. Les vagues seront espacées de 5 minutes et composées de 50 personnes.

Les enfants devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalises ou banderoles. Les enfants devront impérativement respecter les consignes des encadrants présents sur chaque obstacle.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure un enfant dont le comportement serait susceptible de perturber le bon déroulement de l'ÉPREUVE ou susceptible de nuire à la sécurité des autres enfants ou des animateurs.

Les enfants devront réaliser une boucle d'environ 2 km parsemée d'environ 13 obstacles.

Le temps d'animation totale (échauffement de départ + parcours + Fitness party) est estimé à 1h00 max. Le parcours dure 30 min.

RAVITAILLEMENT

Deux ravitaillements sont prévus.

Un ravitaillement sera mis à disposition à mi parcours, l'autre à l'issue de la course sur le village d'animation.

SÉCURITÉ

Un service d'assistance médicale est assuré par un médecin et une ambulance. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les encadrants répartis sur les parcours et équipés de moyen de communication (téléphone portable).

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

ASSURANCE

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée.

Domage Matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence aux représentants légaux, s'ils estiment nécessaire, de souscrire une assurance.

MODIFICATION - ANNULATION DE L'ÉPREUVE

En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve ou de l'annuler.

Aucun remboursement ne sera réalisé. En revanche, il sera proposé une priorité sur le montant d'inscription de l'édition suivante à hauteur de 50%.

UTILISATION D'IMAGE

Les représentants légaux autorisent expressément l'organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, les nom, voix, image, et plus généralement la prestation sportive de leur enfant dans le cadre de L'Épreuve, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les représentants légaux autorisent expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de l' image de leur enfant dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Les représentants légaux garantissent que leur enfant n'est lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

CNIL

L'agence ILOP s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'Utilisateur, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

LITIGE

Toute réclamation devra être faite par écrit, en français, en rappelant le nom, prénom du concurrent et, adressée au siège de la société organisatrice, dans un délai de 5 (cinq) jours après l'épreuve. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Stéphane André
Directeur Agence ILOP





AUTORISATION PARENTALE DECHARGE DE RESPONSABILITE

En votre qualité de responsable légal, vous inscrivez ou avez inscrit votre enfant à l'événement TROPICA'DINGUE KIDS. Vous acceptez donc les points ci-dessous :

- ▼ Autorise mon enfant à participer à LA TROPICA'DINGUE KIDS du 18 janvier 2020 à Saint Benoit, sur le site de la Rivière des Roches.
- ▼ Est informé que l'agence Ilop est titulaire d'une responsabilité civile en tant que qualité d'organisateur. Sa responsabilité ne pourra être engagée que dans ce cadre légal.
- ▼ Autorise tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon enfant.
- ▼ Reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve incluant le droit d'image pour mon enfant. (à disposition sur le stand d'accueil du Village)
- ▼ Reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon enfant puisse participer à La Tropica'Dingue KIDS.